

Conditions Générales de Location Saisonnière

KARAÏB-LODGE

1. Objet du contrat

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la location saisonnière "Karaïb Lodge", située 8, lotissement Trezel, Morne Cayenne, 97118 Saint-François Guadeloupe, par le propriétaire à des hôtes pour des séjours de courte durée.

2. Durée de la location

La location est consentie pour une durée déterminée, stipulée dans le contrat de location, et ne pourra en aucun cas être prolongée sans l'accord préalable du propriétaire.

3. Conditions de réservation

La réservation devient ferme et définitive à réception d'un acompte correspondant à 50% du montant total du séjour. Le solde est à régler au plus tard dans les 15 jours avant le début du séjour, sans règlement dans ce délai, le bien pourra être remis à la location par le propriétaire, celui-ci conservera l'acompte versé.

4. Annulation par le locataire

En cas d'annulation de la part des hôtes :

- Plus de 60 jours avant le début du séjour : l'acompte est remboursé.
- Moins de 60 jours avant le début du séjour : l'acompte est conservé.

5. Annulation par le propriétaire

Le propriétaire peut être contraint d'annuler la location dans les cas suivants :

- Impossibilité technique (panne majeure, dégâts des eaux, incendie, etc.)
- Force majeure climatique (inondation, tempête, événements naturels mettant en danger la sécurité des hôtes).

Dans ces cas, l'acompte versé par le locataire sera entièrement remboursé, sans aucune autre forme de compensation.

6. Arrivée et départ

Les arrivées se font à partir de 16h et les départs avant 12h. Tout retard devra être signalé au propriétaire dans les plus brefs délais.

7. Obligations des parties

- **Locataires :**
 - Utiliser les lieux " respectueusement et raisonnablement" pas de fête et de bruit après 21h pour respecter le voisinage.
 - Signaler sans délai toute dégradation ou dysfonctionnement constaté sur les lieux.
 - Restituer le logement dans l'état où il a été trouvé.
- **Propriétaire :**
 - Mettre à disposition un logement conforme à la description fournie.
 - Réagir promptement en cas de signalement d'incident ou de panne.

8. Assurance

Le locataire est tenu de s'assurer contre les risques locatifs.

9. Responsabilité en cas d'impossibilité d'accès

Le propriétaire ne peut être tenu responsable des conséquences d'imprévus tels que des grèves, épidémies, ou restrictions administratives. Dans ces cas, la réservation sera annulée avec remboursement intégral des sommes versées.

10. Litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant d'engager toute procédure judiciaire.

Le présent contrat est soumis au droit français. Le tribunal compétent est celui du lieu de situation de la villa.

11. Acceptation des conditions

La réservation d'un séjour implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales par les hôtes.

